

# Enquête fédérale sur les déplacements domicile-travail 2021



SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL  
MOBILITÉ ET TRANSPORTS

## DEVEZ-VOUS PARTICIPER À CETTE ENQUÊTE ?

Oui, si vous êtes un employeur du secteur privé ou public ET que vous occupez en moyenne plus de 100 travailleurs.

Vous devez alors compléter une enquête pour chacune de vos implantations comptant au moins 30 travailleurs.

## QUE DEVEZ-VOUS FAIRE ?

Vous avez jusqu'au 31 janvier 2022, pour réaliser les étapes suivantes :

- **Collectez** les données nécessaires et **remplissez** le formulaire en ligne.
- Au moins deux mois avant la date limite, **soumettez** le formulaire rempli aux **représentants des travailleurs**.  
Cela peut-être le comité d'entreprise, le comité de concertation ou à défaut, la délégation syndicale.
- **Récoltez l'avis des représentants** des travailleurs.
- **Confirmez l'envoi** du formulaire.

Attention, en plus des travailleurs qui se rendent régulièrement à l'unité d'établissement, **ceux qui travaillent à domicile en raison de la crise sanitaire sont également inclus dans l'enquête cette année.**

## UN FORMULAIRE ET DES OUTILS EN LIGNE

Vous trouvez le formulaire sur l'application web disponible sur notre site internet. Pour y accéder, vous aurez besoin de votre carte d'identité électronique et d'un accès donné par votre employeur via la gestion des rôles eGov. Utilisez cette même application pour encoder vos résultats.

Un outil informatique vous sera également proposé pour interroger vos travailleurs. Il est recommandé d'effectuer cette consultation plus tard dans l'année (à partir de septembre), à un moment où l'impact de la crise sanitaire sur les chiffres est moindre.



[www.mobilit.belgium.be](http://www.mobilit.belgium.be)



## À QUOI SERT CETTE ENQUÊTE ?

Au niveau des entreprises, l'enquête vous permet, via la concertation sociale, d'initier des actions. Celles-ci visent à améliorer l'accessibilité des sites pour vos travailleurs et vos visiteurs, et à encourager une mobilité plus durable.

À un niveau plus global, cette enquête fédérale pose régulièrement le diagnostic le plus complet possible sur la mobilité des travailleurs en Belgique. Elle est continuellement améliorée avec les partenaires concernés. De ce fait, elle constitue un outil précieux pour les décideurs politiques, les employeurs, les syndicats, les chercheurs, les experts et les mouvements intéressés par la problématique de la mobilité.

## VOTRE RAPPORT PERSONNALISÉ

Vous pouvez accéder, pour chacune de vos unités d'établissements, à un rapport personnalisé. Celui-ci reprend les chiffres de l'unité depuis 2005 et propose des exemples de mesures vers une mobilité plus durable en fonction de ceux-ci.

Un guide des bonnes pratiques, disponible sur notre site web, présente des exemples concrets de mesures mises en œuvre par des employeurs, tant en Belgique qu'à l'étranger. Il représente une source d'inspiration pour vous qui souhaitez vous engager dans une mobilité plus durable.

## VOUS AVEZ DES QUESTIONS COMPLÉMENTAIRES ?

Vous trouverez la plupart des réponses sur notre site internet :  
[https://mobilit.belgium.be/fr/mobilite/domicile\\_travail](https://mobilit.belgium.be/fr/mobilite/domicile_travail)

L'information ne s'y trouve pas ? Adressez-vous au contact center au 02/545.50.74 ou à l'adresse  
[enquetewwwmobilit@eranova.fgov.be](mailto:enquetewwwmobilit@eranova.fgov.be).

Le contact center est à votre disposition à partir du 1er juillet entre 7h et 20h.

